



MARCHEPRIME
Une ville au cœur

Nombre de Conseillers :

en exercice : 25
présents : 19
votants : 25

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le 30.01.2023

ID : 033-213305550-20230126-DEL2023_03-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023

L'an deux mille VINGT-TROIS, le 26 janvier à 20 heures et 00 minute, le Conseil Municipal de la commune de MARCHEPRIME, dûment convoqué le 20 janvier 2023 en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Manuel MARTINEZ, Maire.

PRÉSENTS : M. MARTINEZ, Mme BATS, M. FLEURY, Mme GAILLET, M. LORRIOT, M. BARGACH, Mme RUIZ, M. RECAPET, Mme FALCOZ-VIGNE, M. ROYER, Mme BARQ SAAVEDRA, Mme ASSIBAT-TRILLE, M. CAÏSSA, M. COURTIN, M. CARDOSO, Mme SALHI, Mme MARTIN, M. GUICHENEY, M. MAILLARD.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme BRETTESS a donné procuration à Mme BATS
Mme PIRES a donné procuration à Mme RUIZ
Mme JAULARD a donné procuration à Mme FALCOZ-VIGNE
M. VANIGLIA a donné procuration à M. ROYER
Mme FARGE a donné procuration à M. FLEURY
Mme BERTOSSI a donné procuration à M. RECAPET

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Mme RUIZ.

.....

Délibération n°2023-03 : Budget principal Ville - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget 2023

Monsieur LORRIOT, adjoint aux finances expose que :

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2022 032022 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022 pour le budget principal en date du 3 février 2022 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 190522 13 adoptant la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2022 en date du 19 mai 2022 ;

Vu la délibération n°01-20122022 adoptant la décision modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2022 en date du 20 décembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 03-17112022 adoptant le budget supplémentaire de la Ville en date du 17 novembre 2022 ;

Considérant la nécessité de ne pas rompre la chaîne des règlements d'opérations budgétaires et comptables et de poursuivre les programmes d'investissement 2022 dans l'attente du vote du budget primitif 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 17 janvier 2023 ;

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

OPERATION 024 - GROSSES REPARATIONS BATIMENTS COMMUNAUX	33 958 €
Dont Article 2135 - Immos. Corporelles en cours	27 630 €
Article 2188 - Autres Immos corporelles	997 €
Article 21318 - Autres bâtiments publics	5 331 €

OPERATION 048 – VOIRIE PARKINGS	88 038 €
Dont Article 2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	12 540 €
Article 2151 - Réseaux de voirie	75 498 €
OPERATION 058 – EQUIPEMENT SCOLAIRE	6 674 €
Dont Article 2183 - Mat. de bureau & informatique	5 731 €
Article 2184 - Mobilier	943 €
OPERATION 059 – OPERATIONS FONCIERES	465 644 €
Dont Article 202 - Frais liés à la réal. de doc. d'urb. et à la numér	1 557 €
Article 2031- Frais d'études	2 090 €
Article 2111 - Terrains nus	35 969 €
Article 21318 - Autres bâtiments publics	425 286 €
Article 2151 - Réseaux de voirie	742 €
OPERATION 065 – ENVIRONNEMENT	15 840 €
Dont Article 2152 - Installations de voirie	8 750 €
Article 21578 - Autres matériels et outillage de voirie	6 458 €
Article 2188 - Autres immobilisations corporelles	632 €
OPERATION 066 – EQUIPEMENT MAIRIE	43 760 €
Dont Article 2051 - Concessions et droits similaires	625 €
Article 21578 - Autres matériels & outillage de voirie	1 250 €
Article 2158 - Autres install° matériel & outillage technique	5 308 €
Article 2182 - Matériel de transport	31 250 €
Article 2184 - Mobilier	3 000 €
Article 2188 - Autres immobilisations corporelles	2 327 €
OPERATION 070 – EQUIPEMENTS DIVERS	2 662 €
Dont Article 2182 – Matériel de transport	1 240 €
Article 2184 - Mobilier	676 €
Article 2188 – Autres immobilisations corporelles	746 €
OPERATION 074 – EQUIPEMENT CLSH	14 848 €
Dont Article 21312 - Bâtiments scolaires	14 023 €
Article 2184 - Mobilier	375 €
Article 2188 - Autres immobilisations corporelles	450 €
OPERATION 075 – EQUIPEMENT MULTI-MLEDIA	21 424 €
Dont Article 2051 - Concessions et droits similaires	10 299 €
Article 2183 - Mat.de bureau & informatique	6 125 €
Article 2188 – Autres immobilisations corporelles	5 000 €
OPERATION 080 – ECLAIRAGE PUBLIC	12 399 €
Dont Article 21538- Autres réseaux divers	8 651 €
Article 21578 – Autre matériel et outillage de voirie	3 748 €
OPERATION 084 – PROJETS DIVERS	40 414 €
Dont Article 2021 – Frais liés à la réal. de doc. d'urb. et à la numér	901 €
Article 2041513 - Projets d'infrastructure d'intérêt national	11 030 €
Article 21316 - Equipement de cimetière	2 634 €
Article 21318 – Autres bâtiments publics	8 729 €
Article 2135 - Instal. Générales agencements aménagements	850 €
Article 2313 - Immo. corporelles en cours - construction	16 270 €
OPERATION 087 – MULTI-ACCUEIL	7 065 €
Dont Article 2183 - Mat.de bureau & informatique	2 500 €

Article 2184 - Mobilier

112 €

Article 2188 - Autres immobilisations corporelles

4 453 €

OPERATION 93 – AMENAGEMENTS CENTRE BOURG

38 692 €

Dont Article 2128 - Autres agencements et aménagements terrains

62 €

Article 2312 - Immobilisations corporelles en cours – agencements 38 630 €

TOTAL GENERAL 791 418 €

- **PRÉCISE** que cette autorisation ne dépasse pas le quart des crédits inscrits au budget 2022, soit à 831 606,11€ au maximum ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2023 lors de son adoption ;
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité et au Trésorier principal.

Délibération adoptée par 22 voix Pour et 3 Abstentions (Mme Martin, M. Guicheny, M. Maillard).

La secrétaire de séance,

Joëlle RUIZ

Le Maire,

Manuel MARTINEZ

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Mise en ligne le 30.01.2023